

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DE NATURE À FACILITER LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Nous pouvons avec un peu d'attention éviter quelques difficultés rencontrées les années précédentes relatives au fonctionnement global du Master 1 (voir le site du CFA Epure Méditerranée <http://www.cfa-epure.com/index.html>).

- 1) **Le tuteur de l'apprenti** dans l'entreprise doit être titulaire d'un diplôme au moins équivalent à celui présenté par l'étudiant : soit un Bac + 4 ou équivalent ou 5 années d'expériences professionnelles en rapport avec le diplôme.
- 2) Les congés payés : **5 semaines de congés payés par an** sont posés en accord avec l'étudiant apprenti à demi durant les semaines mixtes ou pleines en entreprise et à demi durant les semaines à l'Université.

Mais nous pouvons vous suggérer utilement :

- 1 semaine à Noël (temps plein en entreprise)
- 1 semaine en Août (temps plein en entreprise)
- 2 semaines mixtes
- 1 semaine à temps plein à l'Université (temps de révision)

Cette situation est équitable et pouvait satisfaire ceux qui l'ont adoptée.

Le respect de ces indications permet la bonne exécution du contrat d'apprentissage pour toutes les parties concernées.

Sylvie PARRINI-ALEMANNI.
Responsable du Master 1 Information,
Communication et Cultures par Apprentissage.